

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2021.
- Approuve, à l'unanimité, la régularisation et la prolongation pour une durée de dix mois du contrat Parcours Emploi Compétences pour le poste d'un agent plurifonctionnel à l'école primaire publique.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire 2021-2026, sous réserve de la prise en compte d'observations formulées dans la délibération.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de mise en commun ponctuelle des agents de la police municipale de Saint-Galmier et de Chazelles-sur-Lyon et de leurs équipements.
- Fixe, à l'unanimité, le droit d'inscription au marché de Noël 2021 à 50 € par exposant, restitué aux exposants présents lors de la manifestation.
- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2020.
- Approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 – Budget commune 2021.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention au titre de la promotion animation de 1 000 € à l'association ASOS dans le cadre de l'organisation du cyclo-cross le 28 novembre 2021.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 24 novembre 2021*